

17. The enterprising J.A. Virtue sold confectionery, cigars, tobacco, stationery, postcards, toys, novelties, magazines, and newspapers. He had a circulating library of 400 volumes, a soda fountain and ice cream parlour, and the twin agencies for Stanley pianos and Standard sewing machines. *Macleod Advertiser*, Midsummer Number, August 1911, n.p.
18. The Pioneer Furniture Store, J.M. Callie proprietor, had "Everything to Furnish the Home Complete. Stoves, Furniture, Paints and Oils. Doherty Pianos and Organs. Undertaking." *Macleod Advertiser*, August 1911, n.p.
19. *Colonist* (Victoria), 15 January 1863, p. 2, cited in Robert McIntosh, *A Documentary History of Music in Victoria, British Columbia, Vol. 1: 1850-1899* (Victoria: University of Victoria Press, 1981), p. 28.
20. *Colonist*, 17 August 1864, p. 2, cited in McIntosh, *Documentary History*, pp. 36-37.
21. *Colonist*, 15 June 1881, n.p., cited in McIntosh, *Documentary History*, p. 95.
22. William Wolz, *The British Columbia Directory for 1884-85...* (Victoria: R.T. Williams, 1885), facing p. 145.
23. *Hutchinson's Nova Scotia Directory for 1864-65* (Halifax: Thomas Hutchinson, 1864), p. 731.
24. For example, "J.W. Herbert & Co.'s Pianoforte, Harp and Music Warehouse" stocked "Grand Cabinet, Grand Square, Patent Square, Cottage, Boudoir and Piccolo Pianofortes made expressly for this climate," along with brass, woodwind, and stringed instruments and supplies. Robert MacKay, *Supplement to the Canada Directory... Brought Down to April 1853* (Montreal: Robert W. Stuart, 1853), p. 302.
25. *The Nova Scotian* (Halifax) 23, no. 32, 10 August 1863, p. 2.
26. *Ibid.*, p. 23, no. 34, 24 August 1863, p. 4.
27. *Farmer's Advocate* (London, Ontario) 5, no. 12, December 1870, p. 187.
28. *Canadian Almanac... for the Year 1872* (Toronto: Copp, Clark & Co., 1872) p. 141 (emphasis in original).
29. *Saturday Night* 1, no. 42, 15 September 1888, p. 11.
30. *Canadian Magazine* 28, no. 2, December 1906, p. 101.
31. *Farmer's Advocate* 6, no. 1, 1871, p. 11.
32. *Ibid.*, 7, no. 2, February 1872, p. 18.
33. T.A. Russell, "Greater Canada: A Trip to the Industries of the West," *Industrial Canada* 2, no. 2, 24 September 1901, p. 28.
34. *Farmer's Advocate and Home Journal*, 41, no. 713, 23 May 1906, p. 790.
35. Butcher and Publow of Calgary, the Alberta representatives for the Bell Organ and Piano Company (Guelph), were advertising pianos at \$350 to \$500 and organs from \$75 to \$160. *Farm and Ranch Review* 1, no. 1, February 1905, p. 36.
36. *Industrial Canada* 14, no. 4, November 1913, p. 551.
37. *Saskatoon Phoenix*, Exhibition — Harvest Edition, August 1914, p. 51.
38. *Canadian Magazine* 12, no. 1, November 1898, p. xxxii.
39. *Ibid.*, 25, no. 6, October 1905, p. 58.
40. *Saskatoon Phoenix*, August 1914, p. 35.
41. *Canadian Magazine* 21, no. 1, May 1903, p. 43.
42. *Ibid.*, 11, no. 5, September 1898, p. xxxiii.
43. *Ibid.*, 8, no. 1, November 1896, p. xlvi.
44. *Ibid.*, 18, no. 1, November 1901, p. 26.
45. *Ibid.*, 23, no. 6, October 1904, back cover; 24, no. 1, November 1904, back cover; 24, no. 5, March 1905, back cover.
46. *Ibid.*, 19, no. 4, August 1902, p. 72.
47. *Ibid.*, 19, no. 4, August 1902, back cover.
48. *Ibid.*, 34, no. 6, April 1910, p. 41.
49. *Saturday Night* 1, no. 4, 24 December 1887, p. 16.
50. *Canadian Magazine* 25, no. 3, July 1905, p. 33.
51. *Ibid.*, 28, no. 4, February 1907, p. 44.
52. *Ibid.*, 22, no. 5, March 1904, p. 32.
53. *Ibid.*, 22, no. 2, December 1903, p. 50.
54. *Canadian Almanac*, 1886, p. 155.
55. *Canadian Magazine* 23, no. 1, May 1904, back cover.
56. The Mason & Risch Piano Company Ltd., Toronto. *Ibid.*, 14, no. 3, January 1900, p. xxxiii.
57. Gourlay, Winter & Leeming, Toronto. *Ibid.*, 20, no. 6, April 1903, p. 72.
58. *Farmer's Advocate and Home Journal* 45, no. 899, 15 December 1909, p. 1725 (emphasis in original).
59. *Canadian Magazine* 13, no. 6, October 1899, p. xxxviii.
60. *Busy Man's Magazine* 21, no. 1, November 1910, p. 151.
61. Mason & Risch Piano Co., [Toronto], Winnipeg Branch. *Farmer's Advocate and Home Magazine* 38, no. 574, 20 May 1903, p. 570.
62. *Farm & Ranch Review* 6, no. 9, 20 May 1910, p. 348.
63. *Canadian Magazine* 31, no. 1, May 1908, p. 49.

Frances Roback

## L'habillement traditionnel au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>

En culture matérielle, il existe plusieurs types de documents qui contiennent des renseignements sur l'habillement: l'inventaire après décès, le contrat de mariage, l'engagement et, non le moindre, la donation. Comparativement aux trois premiers, la donation offre un complément d'informations car, en plus de renseigner sur le costume d'une personne, sur ses besoins vestimentaires essentiels ou idéaux, elle permet de connaître la qualité et la quantité des vêtements propres aux différentes saisons et aux différents jours (jours de semaine et dimanches), le rythme de renouvellement de ces vêtements ainsi que la part de la confection domestique et de l'acquisition en magasin.

Une étude de quelque trois cent trente donations insinuées dans les régions de Montréal et de Québec nous

permet de constater que plus de la moitié des donateurs, lorsqu'ils se donnent à l'un de leurs enfants, exigent, en retour, le gîte et le vivre ainsi que l'entretien, soit ce qui est nécessaire à leur habillement. À cet effet, plusieurs choix s'offrent à eux. Certains donateurs chargent les donataires de les «entretenir de linges et hardes, coiffures et chaussures convenablement et selon leur état» (14,6% des donateurs de la région québécoise et 11% de ceux de la région montréalaise s'en remettent ainsi à leurs donataires). Un plus grand nombre préfère exiger un habillement dont les pièces sont détaillées une à une, selon la quantité et la qualité désirées (55% des donateurs de la région québécoise et 19% de ceux de la région montréalaise optent pour ce choix). Cette mesure protège les donateurs en cas d'incompatibilité d'humeur entre les parties. Enfin, il existe aussi la possibilité de demander

une allocation vestimentaire annuelle (15% des donateurs de la région montréalaise y recourent contre 1,3% des autres régions).

Quels vêtements requièrent les donateurs? Il est facile d'imaginer qu'il s'agit souvent d'un habillement de pied en cap, comme on le disait à l'époque. Ainsi, le donateur exige presque toujours pour lui-même un habillement (parfois deux), généralement en étoffe du pays, comprenant un gilet, une veste et une paire de culottes. L'habillement complet comprend de plus un capot ou une cloque.<sup>2</sup> L'habillement peut aussi être en droguet et parfois en drap; dans ce dernier cas, celui-ci doit provenir du magasin. Il demande également une ou deux chemises en étoffe, en toile et parfois en flanelle ou en coton. Deux paires de bas et deux paires de chaussons généralement de laine sont de mise. Quant aux chaussures, on est étonné de constater l'exigence de deux ou trois paires de souliers en bœuf tanné, parfois en vache, en mouton ou même en loup-marin par année; on complète l'assortiment par une paire de souliers en cuir achetés au magasin. Les coiffures sont aussi toujours présentes dans les demandes des donateurs: un ou deux bonnets drapés, parfois rouges, et un chapeau font la norme. Quant aux accessoires, ils sont variés mais ne figurent que de façon inconsistante, exception faite des mitaines qui sont mentionnées à nombreuses reprises: mitaines d'étoffe, mitaines de cuir doublées d'étoffe et parfois mitaines de pelleterie. Les autres accessoires concernent les mouchoirs de poche et de col, le fichu de soie noire ou rouge et quelquefois la ceinture de laine. Le rythme de renouvellement des vêtements varie selon les donateurs. Plusieurs éléments tels les goûts, les habitudes, les moyens financiers ainsi que les contraintes de temps que représente la fabrication domestique des tissus et des vêtements entrent ici en considération. On peut cependant fournir les approximations suivantes: l'habillement d'étoffe du pays est remplacé tous les deux ans, l'habillement de drap tous les trois ou quatre ans, parfois même «une fois pour toutes», les chemises, les bas, les chaussons, les souliers de bœuf, le bonnet drapé tous les ans, les mouchoirs tous les deux ans, les souliers provenant du magasin tous les deux ou trois ans, le chapeau et le fichu de soie tous les trois ou quatre ans.

À l'instar du donateur, la donatrice désire un habillement composé entre autres d'une jupe et d'un mantelet qui peuvent être fabriqués en une variété de tissus: étoffe du pays, droguet, mazamet,<sup>3</sup> drap ou indienne. Un manteau consistant en une pelisse, une cloque ou une mante est aussi mentionné et il fait partie de l'habillement complet de pied en cap. La donatrice exige quelquefois une ou deux chemises en toile ou parfois en étoffe. Une paire de bas de laine, parfois de coton, et une paire de chaussons sont de mise. Comme chaussures, elle demande une ou deux paires de souliers tant en bœuf tanné qu'en «cuir du magasin». Les coiffures se composent d'une câline<sup>4</sup> en indienne, d'une coiffe en mousseline et parfois d'un chapeau. Les accessoires sont variés mais ne font pas

l'objet de demandes constantes. Par ordre d'importance, il y a le mouchoir de col et le mouchoir de poche en coton, les gants en laine et exceptionnellement en cuir, le châle, le fichu, le corset, le tablier en coton ou en petite étoffe, la paire de poches et exceptionnellement le manchon. En règle générale, les exigences des donatrices sont moins grandes que celles des donateurs. Ne sont-elles pas plus aptes à confectionner elles-mêmes leurs vêtements? Il n'est pas rare, ainsi, de rencontrer des demandes de pièces de tissus propres à fabriquer tel ou tel vêtement. Enfin, en ce qui concerne le rythme de renouvellement des vêtements de la donatrice, il est sensiblement le même que celui des donateurs, exception faite toutefois des souliers en cuir achetés au magasin que l'on remplace un peu plus rapidement et du manteau qui dure, lui, un peu plus longtemps.

À travers les donations, on peut discerner les vêtements propres aux jours de fête et aux dimanches et ceux des jours ouvrables. On soupçonne bien que dans le cas où les donateurs exigent deux habillements, l'un d'entre eux, celui de drap par exemple, sera destiné aux jours de fête et aux dimanches. Quelques rares autres donateurs désirent recevoir un ou des vêtements destinés spécifiquement aux jours fériés.

On peut enfin déceler dans les donations la part des vêtements fabriqués à la maison et celle des vêtements achetés en magasin. Dans plusieurs cas, on note une auto-



Fig. 1. Un couple en tenue d'été. (Francis Back, Montréal, 1984.)



Fig. 2. Trois personnages en tenue d'hiver. (Francis Back, Montréal, 1984.)

suffisance au niveau des vêtements, car leur confection et même celle des tissus dans lesquels ils sont taillés remplissent les besoins des donateurs de façon satisfaisante. Ceci est encore plus juste en ce qui concerne les vêtements de tous les jours. Il en est autrement des chaussures. Car si tous les donateurs réclament des souliers en bœuf tanné fabriqués à la maison, tous se réservent le droit d'exiger une paire de souliers en cuir provenant du magasin.

Le recours au marchand révèle donc un trait de coquetterie, un luxe plutôt qu'une nécessité chez les donateurs. Il est dicté par le désir de s'offrir un habillement en drap pour les hommes, en drap ou en mazamet pour les dames, un chapeau, un fichu de soie, des gants, des souliers en cuir, beaux atours des jours spéciaux, somme toute.

L'importance de l'industrie domestique est manifeste dans toutes les demandes vestimentaires des donateurs, non seulement chez ceux qui réclament des pièces de tissus en regard de leur entretien, mais aussi chez ceux qui exigent des vêtements tout faits. En effet, chez ces derniers, les mentions de vêtements requis s'accompagnent souvent de spécifications telles que «prêts à mettre», «faits», «faits par les donataires»; il en est de même pour les tissus pour lesquels on précise: «tel qu'il sera fait dans la maison», «tel que le donataire en fera pour lui-même» et même «tel que le dit donataire le fera faire pour les gens de la maison».

Il est impossible de quantifier le nombre de maisons où l'on fabrique tissus et vêtements par rapport à celles où il

ne s'exerce aucune de ces activités. Ainsi, dans la région montréalaise, la moitié des donateurs qui exigent l'entretien vestimentaire semblent préférer être pourvus de vêtements tout faits. Or, parmi ces donateurs et parmi ceux qui ne réclament aucun entretien, plusieurs s'assurent une pièce de terre où ils sèmeront ou feront semer du lin et se réservent la laine des moutons donnés. C'est donc par le biais des demandes des uns et des autres que l'on peut deviner l'importance de ces activités domestiques.

Les demandes de pièces de tissus fournissent également des preuves encore plus éloquentes. Les tissus domestiques les plus fréquemment mentionnés sont la toile ou toile de brin du pays, la petite étoffe, le droguet et l'étoffe du pays. La toile de brin et la petite étoffe, qui est en somme de la flanelle, servent principalement à la confection des chemises; le droguet et l'étoffe croisée et foulée, dite du pays, sont utilisés pour l'habillement: veste, gilet, culottes et capot ainsi que jupe, mantelet et manteau. On demande souvent un droguet rayé au choix du donataire ou au goût de la donatrice à moins que, plus rarement, l'on exige des couleurs précises, comme «barré bleu et noir». Quant à l'étoffe du pays, on spécifie à quelques reprises ses préférences pour le gris ou le noir et parfois pour le blanc ou le bleu.

Au niveau des quantités de pièces de tissus exigées, on a pu établir des moyennes. Ainsi, on réclame en moyenne cinq aunes de toile de brin; cette quantité n'est pas étonnante car elle est surtout destinée, comme nous l'avons dit, à la confection des chemises. Or, dans les donations, toute proportion gardée, on exige peu souvent de chemises toutes faites, et elles constituent un vêtement indispensable, il va s'en dire. Quant au droguet et à l'étoffe du pays, quatre ou cinq aunes sont généralement requises; c'est la quantité nécessaire à la fabrication de l'habillement. Fait intéressant et très significatif, les tissus domestiques sont mentionnés en aunes alors que les tissus provenant du magasin le sont en verges. Enfin, tout porte à croire que les donateurs qui exigent des pièces de tissus pour leur entretien confectionnent eux-mêmes leurs vêtements. Dans quelques cas, cependant, ils en remettent la fabrication aux donataires.

Quant aux tissus que l'on doit se procurer chez le marchand, les plus demandés sont, par ordre d'importance, l'indienne, la mousseline, le coton, le drap et exceptionnellement le basin ainsi que la toile de Russie. L'indienne est destinée principalement à confectionner les câlines et également le mantelet, la jupe et même la pelisse. La mousseline est très populaire pour faire les coiffes que l'on garnit de dentelle. Quant au drap et au basin, ils sont choisis pour l'habillement. Au niveau des quantités des pièces de tissus exigées, on réclame en moyenne quatre ou cinq verges de drap ou de basin. Le coton et l'indienne, utilisés pour les vêtements féminins, ne sont exigés qu'en quantité moyenne de deux verges. Enfin, la mousseline n'est requise qu'à la demi-verge.

Quant aux bas et aux chaussons, ils sont faits en laine du pays, tricotés par les donateurs eux-mêmes à moins qu'ils en soient incapables; ils en chargent alors les donataires. Quelques donateurs exigent de plus le «rempiétage» des bas, ce qui consiste à remplacer le pied du bas lorsque celui-ci est usé, de façon à en prolonger la durée.

Les chaussures sont aussi fabriquées à la maison. Les mentions qu'on en trouve précisent qu'elles sont en peau de bœuf ou de vache tannée ainsi qu'en mouton ou en loup-marin. On réclame en outre des pièces pour les raccommoder au besoin. Quelques donateurs manient eux-mêmes l'alène et le ligneul dans une peau de bœuf, de vache, de mouton ou de loup-marin qu'ils ont soin de demander pour exécuter leurs chaussures.

Le costume exigé par les donateurs trouve son écho dans les récits des voyageurs tels que ceux de John Lambert,<sup>5</sup> et de John Palmer<sup>6</sup> ainsi que dans les illustrations<sup>7</sup> de Sempronius Stretton, de John Lambert et de James Patterson Cockburn. Les dessins de Francis Back qui accompagnent cet article offrent une synthèse de ces diverses sources.

La figure 1 représente un couple en tenue d'été. L'habitant, manifestement prêt pour la chasse au petit gibier, porte une chemise aux manches retroussées, une veste sans manche et une culotte à pont-levis. Il est intéressant de noter que la culotte, largement mentionnée dans les donations, est encore en vogue en milieu rural et sans aucun doute chez les gens plus âgés. L'homme a de plus un mouchoir de col, il est coiffé d'un chapeau de paille orné de plumes et chaussé de souliers de bœuf. Sa compagne porte une jupe à mi-jambe et un mantelet à longs pans, le tout protégé par un tablier; elle a aussi un joli mouchoir de col. Sa tête est recouverte d'une coiffe et ses pieds sont chaussés de bas et de souliers de bœuf.

La figure 2 regroupe trois personnages en tenue d'hiver, surpris en pleine conversation. Les hommes portent un capot garni d'une ceinture de laine. Le personnage de gauche est coiffé du capuchon du capot et chaussé de mitasses et de bottes de bœuf. Son compagnon est coiffé d'un bonnet de laine; il porte un pantalon et est chaussé de bottes de bœuf et de grappins. Leur compagne porte une grande mante et est coiffée d'un chapeau recouvrant sa coiffe. Ses mains sont protégées du froid grâce à un manchon et ses pieds sont chaussés de bottes de bœuf.

#### NOTES

1. Cet article tire sa source d'une étude inédite portant sur *Les donations 1800-1820: activités domestiques et genre de vie*, Ottawa, Parcs Canada, Rapport sur microfiches, 1980, 174 p.
2. Narcisse-Eutrope Dionne, *Le parler populaire des Canadiens français...*, Québec, Laflamme et Proulx, 1909, p. 159. Cloque: pardessus d'hiver. Ce mot n'est pas un anglicisme; c'était alors une

- espèce d'habillement arrondi comme une cloche et qu'on appelait cloche ou cloque.
3. Bescherelle, *Dictionnaire universel de la langue française*, Paris, Garnier frères, s.d., t. 3, p. 392. Mazamet: molleton de laine.
  4. Dionne, *Le parler populaire des Canadiens français*, p. 115. Câlina: espèce de bonnet rond, noué sous le menton, dont nos Canadiennes se servaient beaucoup dans le temps passé.
  5. John Lambert, *Travels through Canada and the United States of North America in the Years 1806, 1807 and 1808*, 3<sup>e</sup> éd., London, C. Cradock and W. Jog, 1816 (2 tomes), t. 1, pp. 158-159, 160; t. 2, p. 52.
  6. John Palmer, *Journal of Travels in the United States of North America*

and in Lower Canada Performed in the Year 1817, London, 1818, pp. 210, 216.

7. *A Canadian Man and Woman in their Winter Dress, Quebec, Canada. November 21, 1805*, dessin du Lieutenant Sempronius Stretton (Archives publiques du Canada, C-14818); John Lambert, *Travels through Canada...*, t. 2, (APC, C-6655); *Clothing of Canadians*, dessin annexé à une lettre d'un émigrant allemand à un comte bavarois, vers 1780 (Royal Ontario Museum, 969.37.2, 70CAN305); James Patterson Cockburn, *Québec vu du pont de glace de 1830* (Royal Ontario Museum, 952.69.2).

Luce Vermette

### Le rôle de la tonnellerie dans la réglementation de la pêche au début du XIX<sup>e</sup> siècle

Depuis plus d'un siècle, les pêcheurs européens avaient exploité le golfe du Saint-Laurent et les mers avoisinantes, y soutirant une riche moisson,<sup>1</sup> lorsqu'en 1618 Champlain fit récit de ses voyages au Canada. Le fondateur de Québec fut à tel point impressionné par l'abondance du poisson qu'il estima que la colonie pourrait y retirer un revenu annuel d'au moins deux millions de livres.<sup>2</sup>

En 1666, un an après avoir été nommé intendant de la Nouvelle-France, Jean Talon écrivit au ministre Colbert: «J'ay fait commencer la pesche de la morue dans le fleuve et j'ay reconnu qu'elle s'y pouvait faire abondamment et avec bénéfice.»<sup>3</sup> Malheureusement, son intendance prit fin en 1672 et ce ne fut qu'un autre de ses projets qui essuya un échec. Une ordonnance de 1686, de l'intendant Jacques Demeulles, qui proclama «les vaisseaux venus de France auront les graves, galets et vignaux préférablement aux habitants qui demeurent sur les lieux», démontre l'attitude officielle de ses successeurs. Malgré l'optimisme de Champlain et la conviction de Talon, ce ne sont pas les colons mais plutôt les pêcheurs français métropolitains qui continuèrent, presque exclusivement, à profiter de la pêche.<sup>4</sup>

Néanmoins, les Canadiens entreprirent de faire, sur une modeste échelle, la chasse au loup-marin, la pêche au marsouin, aux anguilles, au saumon, à la morue et aux autres poissons,<sup>5</sup> mais en restant toujours tributaires de la France pour l'approvisionnement en sel, denrée indispensable à la conservation.<sup>6</sup> Des contrats dans les greffes des notaires aux Archives nationales du Québec nous donnent un aperçu du genre de commerce qui s'effectuait. Ces documents traitent des petites entreprises, des marchés ou des sociétés formées entre marchands et autres, surtout des Canadiens mais parfois avec des Français, pour acheter et exploiter des bateaux de pêche.<sup>7</sup> On y trouve aussi des engagements de commandants, d'équipages et de pêcheurs parmi lesquels figurent des tonneliers, engagés pour travailler de leur métier mais aussi pour faire la

pêche.<sup>8</sup> De toute évidence, il y aurait eu au moins deux de ces tonneliers qui devinrent commandants de barque.<sup>9</sup>

Durant le deuxième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'industrie de la pêche, ayant pris de l'ampleur, donna des indices d'un potentiel future. Le rendement laissait tout de même à désirer, n'approchant nullement celui de la flotte rivale de la Nouvelle-Angleterre. En plus des limites imposées par le manque de capital et de main-d'œuvre qualifiée, les installations de pêche sédentaire et les flottes subissaient les ravages des corsaires anglais dans le golfe, qui décimaient leur modeste production.<sup>10</sup>

À la suite du Régime français, malgré les activités des commerçants de fourrures dont les engagés faisaient la pêche aussi bien que la chasse,<sup>11</sup> et malgré les efforts des pêcheurs-commerçants qui, en 1770, venus de l'île de Jersey, adoptèrent la péninsule gaspésienne comme demeure et structurèrent l'industrie de la morue, l'industrie de la pêche dans l'ensemble fut lente à profiter de la moisson très féconde qui était à sa portée.<sup>12</sup> En 1823, l'Assemblée législative décida que le temps était venu d'accorder à l'industrie non pas l'aide financière que d'aucuns réclamaient,<sup>13</sup> mais l'appui d'une loi régissant l'exportation du poisson afin d'assurer que le produit exporté serait d'une bonne qualité et que les normes seraient maintenues. Pour exercer ce contrôle, un inspecteur devait être nommé. On s'adressa au tonnelier.<sup>14</sup>

La tonnellerie avait toujours fait partie intégrante de l'industrie de la pêche, car on triait le poisson dans de larges cuves fabriquées par le tonnelier et on encaquait et transportait le poisson en baril. Les pêcheurs eux-mêmes se tenaient souvent debout dans de grands tonneaux pour s'abriter des éléments lorsqu'ils pêchaient en mer, et il arrivait fréquemment au tonnelier de faire partie de l'équipage d'un bateau de pêche pour veiller au bon état des récipients, pour monter ceux qu'on apportait en boîtes<sup>15</sup> et pour faire le fonceage, c'est-à-dire fermer les barils